

# ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-350 PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER

# TRAVAUX - TELECOM AVENUE DU LAC / ROUTE DE MONTPELLIER ROUTE DE CLERMONT / RUE COUTELLERIE

### Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

**VU** l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

CONSIDERANT qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer la circulation ;

#### ARRETE

### Article 1:

La circulation s'effectuera par alternat avec feux tricolores ou manuel du lundi 8 juillet 2024 au vendredi 19 juillet 2024 : avenue du Lac, route de Montpellier, route de Clermont et rue Coutellerie.

## Article 2:

Les travaux sont interdits le mercredi jour de marché (route de Montpellier et rue Coutellerie).

#### Article 3

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé par l'entreprise « SOGETREL » effectuant les travaux et devra présenter cet arrêté à la demande des forces de l'ordre.

#### Article 4:

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 1er juillet 2024.

Par délégation du Maire,

Le 1er Adjoint,

Jean-Marie SABATIER.